# THEME EM1 Le rôle de l'État, de l'Europe et des collectivités locales EM1.6 Rôle de l'État

Fiche

Mots clés: État, politiques publiques, biens publics, biens réseaux, infrastructure

Fiche synthèse

Idée	La logique des marchés ne convient pas toujours aux changements structurels : l'État doit
clé →	alors intervenir pour mettre en place des règles et investir à long terme.
Donner	Afin de renforcer la compétitivité des entreprises et préparer l'avenir, l'Etat soutient le
du sens →	secteur informatique, favorise l'innovation et renforce sa politique industrielle. L'UE
	complète les politiques européennes.

# 1. L'État intervient sur les marchés

- L'État élabore des règles de concurrence, sanctionne les comportements anti-concurrentiels, contrôle préventivement les concentrations. Au niveau européen c'est la Commission de Bruxelles qui joue ce rôle. L'objectif est d'installer un climat de confiance afin de favoriser la croissance économique.
- Le marché est efficace à produire des biens privés et marchands. Cependant, l'État peut être amené à intervenir pour corriger les défaillances du marché afin d'aboutir à la meilleure solution pour la collectivité. Il va ainsi intervenir afin de favoriser la production de biens que le marché n'est pas en mesure de produire de façon optimale ou n'est pas incité à produire : la santé, la défense... Il va également organiser les relations entre les acteurs du secteur sous le contrôle des autorités administratives de régulation afin de répondre aux enjeux de l'économie numérique (standards, fixation des prix, effets de réseau...). Il peut également intervenir pour soutenir la production des biens et services en réseau\*, utiles à la collectivité, comme les transports, les télécommunications (déploiement du très haut débit : un établissement public est chargé de coordonner et d'accompagner financièrement le déploiement de la fibre en France), la standardisation, la certification

## 2. Le rôle de l'État dans le secteur informatique

- Les technologies sont nécessaires à la compétitivité des entreprises et à la croissance économique du pays. Le secteur informatique est un secteur crucial pour l'avenir. Ce thème a d'ailleurs été au centre des débats du G8 en mai 2011. Les technologies liées au traitement des données, à la communication, à la mémorisation, à la convergence numérique favorisent la croissance à la fois des entreprises du secteur mais également des autres entreprises (gains de productivité grâce au déploiement du numérique).
- L'État va donc chercher à favoriser la diffusion des progrès comme par exemple le développement des réseaux électriques dits intelligents (*smart grids*) qui utilisent des technologies informatiques pour optimiser la distribution. Dans le cadre de son grand emprunt, l'État consacre plus de 4 milliards à l'économie numérique (services et contenus numériques, développement du très haut débit). Ces investissements publics créent des opportunités ainsi que des débouchés pour les entreprises du secteur.
- Cependant, ces entreprises du secteur informatique produisent des effets externes négatifs : forte consommation énergétique des *datacenters*, nécessaire destruction des composants obsolètes ... En conséquence, de nombreux projets de R&D soutenus par l'État visent à développer le *green IT* (informatique verte visant à rendre les technologies plus respectueuses de l'environnement). La loi française et les directives européennes obligent les entreprises du secteur à organiser le recyclage des matériels informatiques en fin de vie.
- Le gouvernement français dans le cadre de la stratégie pour l'économie numérique, a mis en place un fonds national, dont l'objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises grâce à des mesures d'aide aux investissements numériques. Il a vocation également à favoriser les PME innovantes du domaine numérique (logiciels, *big data*, cybersécurité...).

<sup>\*</sup>Services en réseau : activités qui produisent des biens et services supportant le processus de numérisation de l'économie, c'est-à-dire la transformation des informations [...] en informations numériques... (Économie du numérique et de l'internet, Malin et Pénard ; Vuibert Edition).

#### 3. Les politiques publiques mises en œuvre

• L'État renforce la politique industrielle de la France avec, notamment, un programme d'aides :

#### o en faveur de projets de R&D:

- ✓ 30 milliards d'€ annuels sont investis dans la R&D en France. Le pôle numérique du programme des Investissements d'Avenir vise à permettre le développement de l'économie numérique en France. Les collectivités territoriales sont appelées à cofinancer certains projets à forte attache locale comme par exemple le réseau d'initiative public à très haut débit.
- 135 milliards investis dans le projet Andromède (le « cloud computing à la française »). Le Groupe Thalès, et le groupe Orange vont prochainement créer avec l'État français une société française à vocation européenne d'infrastructure de cloud computing qui à terme, commercialisera des services Iaas via des datacenters situés en France

## o <u>en faveur de jeunes entreprises et de PME innovantes :</u>

- ✓ OSEO (établissement public) intervient pour l'aide au financement de ces entreprises
- L'État s'engage également au côté d'investisseurs privés dans le cadre d'opérations en capital risque et capital développement menées par des entreprises innovantes.

### o en faveur de la mise en place d'infrastructures :

l'objectif est de se doter d'infrastructures destinées à aider les entreprises dans l'expérimentation de leurs innovations précédant la phase d'industrialisation et de mise sur le marché. La France compte 71 pôles de compétitivité. Le Pôle SCS (solution communicante sécurisée) propose une plate-forme destinée à dynamiser l'innovation en mutualisant les moyens en R&D

# • <u>L'UE complète les politiques des États membres.</u>

Dans le cadre de sa stratégie numérique, l'UE participe à la fois à l'amélioration du financement des PME (99% des entreprises de l'UE) et au développement des TIC (4% de l'emploi dans l'UE).

#### o <u>Le plan 2011-2015 vise</u>:

- à lutter contre les activités illicites du web, à protéger les données personnelles des ressortissants européens.
- à encadrer le déploiement des réseaux de nouvelle génération (NGA),
- à développer de l'e-commerce, de l'e-paiement, l'e-administration

#### o <u>Le Programme EUROPE 2020\* vise :</u>

- ✓ à renforcer l'innovation
- ✓ à renforcer le THD (très haut débit)
- à améliorer l'interopérabilité des applications

#### En résumé :

L'intervention de l'Etat dans le secteur informatique est importante par les impulsions qu'il peut donner : investissement en R&D ou en infrastructures, politique d'innovation, protection des acteurs du marché...L'UE s'engage également dans le cadre d'une stratégie numérique.

#### **Exemple pour illustrer:**

l'État est à l'origine d'un fonds national pour la sécurité numérique (FNS) en faveur du déploiement, à terme, de boucle de nouvelle génération pour les communications à très haut débit. Certaines entreprises soutenues par des fonds publics d'aide à l'investissement sont devenues des acteurs mondiaux : Ubisoft, Infogramme-Atari...

Les technologies du numérique font partie des priorités du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi mis en œuvre par le gouvernement Ayrault. L'objectif est de faciliter l'amélioration de la productivité grâce notamment au développement de la fibre optique afin de permettre le déploiement du très haut débit. Les investissements publics viendront compléter les investissements des opérateurs de réseaux, des producteurs d'éléments des réseaux et des terminaux, les intermédiaires et les producteurs de contenu.

<sup>\*</sup> ce vaste programme cible l'exploitation des TIC dans du volet « société numérique ».